

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
11/9/40
DOSSIER N°6601**

**CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT EN PREVENTION
PROTECTION DE L'ENFANCE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Catherine DEFEMME
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

Absent(s) - excusé(s) :

Philippe BAYOL, Armelle MARTIN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Enfance-Famille-
Jeunesse*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT EN PREVENTION
PROTECTION DE L'ENFANCE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n°CP2021-11/9/64 du 26 novembre 2021 relative au contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance avec les services de l'Etat pour 2020-2021;
VU la délibération n°CP08/07/2022/9/63 du 8 juillet 2022 relative à l'avenant n°1 au contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance avec les services de l'Etat pour 2021-2022;*

VU la délibération n°CP2023-09/9/65 du 29 septembre 2023 relative à l'avenant au contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance avec les services de l'Etat pour 2023;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-11/9/40 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver le Contrat départemental pour la prévention et la protection de l'enfance 2024 ainsi que ses annexes joints à la présente délibération ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2024 avec l'État et l'ARS.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET